

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2292

12 octobre 2007

SOMMAIRE

A.G.E Investissements S.A.	109993	International Stones S.A.	109970
Antelios S.A.	109999	KH Investments S.à r.l.	110011
AW S.A.	109997	Lazarine S.à r.l.	109989
Azur Clean S.A.	110009	Libertim Luxembourg S.A.	110003
Broderna Holding S.à r.l.	109995	Luxconsult	109987
Brothling S.à r.l.	109987	LUXTECMA Service S.A.	110008
BS-Invest S.à r.l.	109995	Mecanet S.à r.l.	109988
Camina S.A.	109996	Media Trading Company S.A.	109997
ChemCore S.A.	109974	New Energy International Holding S.A. ..	109989
Danidin	109972	Pamplune S.A.	109988
DC Company S.à r.l.	109986	Parkridge Retail Warehousing France S.à	
Dünen Resort S.A.	110008	r.l.	109970
Elite Advisers	109996	ProLogis (German Property) (P) S.à r.l.	
Figa	109974	109970
Financière Tag S.A.	109995	Quarus Capital I Luxembourg S.à r.l. ...	109994
Finland S.A.	109973	Resitalia Management S.à r.l.	109986
Fletcher Marine S.à r.l.	109994	Rominvestments S.A.	110014
Galathee S.A.	109990	Saint Quentin S.A.	109973
Golf de Meysembourg S.A.	109987	Schwerin S.A.	109972
INDUCTRON Inductive Electronic Com-		Socotel S.A.	109989
ponents S.à r.l.	109990	Spring Multiple 2002 B S.C.A.	110016
ING Industrial Real Estate Germany II S. à		Svenska Handelsbanken S.A.	110004
r.l.	110010	Svenska Handelsbanken S.A.	109999
ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l.		T.C.O. Fund-LU, S.à r.l.	110004
.....	110010	T.C.S.Fund-LU, S.à r.l.	110000
ING REEIF Germany S.à r.l.	110011	Vauban Redt S.à r.l.	109994
ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.	110008	Vendome Participations Holding S.A. ...	110016
ING RPFi Soparfi B S.à r.l.	110004		

International Stones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.139.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 août 2007

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5) Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6) Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 7) Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 25 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL STONES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109868/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Parkridge Retail Warehousing France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.307.

—
Il résulte d'un contrat de vente en date du 10 août 2007 conclu entre PARKRIDGE WE RETAIL WAREHOUSING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 127.351 et Monsieur Hugues Farjon, résidant au 20, rue Chuffart, 59700 Marcq en Bareul, France, la vente de 3.125 parts sociales ordinaires de la Société à Monsieur Hugues Farjon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109866/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ProLogis (German Property) (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.764.

—
In the year two thousand seven, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis GERMANY LIMITED, a company having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, registered under the number 5941816,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of PARKRIDGE (GERMAN PROPERTY) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by notarial deed on October 24, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2402 of December 23, 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ProLogis (GERMAN PROPERTY) (P) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Form - Name.** There exists a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name ProLogis (GERMAN PROPERTY) (P) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation».)»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750,- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis GERMANY LIMITED, dont le siège social est établi à 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, inscrite sous le numéro 5941816,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PARKRIDGE (GERMAN PROPERTY) S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 24 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2402 du 23 décembre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en ProLogis (GERMAN PROPERTY) (P) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . Forme - Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ProLogis (GERMAN PROPERTY) (P) S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société».)»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22825. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109836/220/75.

(070126097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Schwerin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.273.

Par lettre recommandée datée du 30 août 2007, Monsieur Stéphane Hadet a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109852/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Danidin, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.239.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 mai 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, Monsieur Pietro Longo, administrateur de société, né à Luxembourg, le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur.

3. La société à responsabilité INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DANIDIN

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109877/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Saint Quentin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.035.

Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires et de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2007

1. La cooptation de la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. comme administrateur n'a pas été ratifiée.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Gérard Birchen a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAINT QUENTIN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109878/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Finland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.097.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Christine Schweitzer et Madame Virginie Dohogne, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Christine Schweitzer, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour FINLAND S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007109870/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Figa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.569.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour FIGA

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007109880/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ChemCore S.A. a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 57.934, incorporated by deed dated on January 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 240 of May 16, 1997 and amended for the last time by deed of the undersigned notary of January 1, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 of July 10, 2002.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 24,878 (twenty-four thousand eight hundred and seventy eight) shares, each of them of EUR 10.- (ten euros), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1 Amendment and restatement of the articles of association of the Company;
- 2 Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolution:

Sole resolution

The shareholders unanimously resolve to restate the entire articles of association of the Company.

The articles of association of the Company shall forthwith read as follows:

Articles of Association

1. Corporate name, Registered office, Duration and Transfer of the registered office.

Corporate name, registered office and duration

Under the corporate name of ChemCore S.A. there exists a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company») governed by these articles of association (the «Articles»), and by the current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with its registered office located in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is formed for an unlimited duration.

1.1. Transfer of the registered office

1.1.1. Temporary emergency

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent normal activities at the Company's registered office, the domicile may temporarily be transferred by majority decision of the Board of Directors to any other location in or outside Luxembourg.

Such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

The Company's management will give advance notice of such measures to the shareholders and functionaries entrusted with the representation of the company.

1.1.2. Permanent transfer

The registered office may be transferred within the city of Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

1.1.3. Branch offices

The Company may have subsidiaries and branch offices (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

2. The Company's purpose. The Company's purposes are as follows:

- 2.1. to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises;
- 2.2. to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way;
- 2.3. to acquire patents and licenses, to manage and develop them;
- 2.4. to manage other enterprises that were fully or partly acquired by the Company;
- 2.5. to engage in trading activities for its own or third party accounts;
- 2.6. to acquire, hold, mortgage and alienate real estate;
- 2.7. to grant loans, advances and/or guarantees to enterprises in which the Company has an interest;
- 2.8. to engage in any other business transactions, assume obligations and enter into contracts.

3. Capital.

3.1 Subscribed share capital

The subscribed share capital of the Company is € 248,780.- represented by 24,878 (twenty four thousand eight hundred seventy eight) shares with a nominal value of € 10.-, each carrying one voting right in the General Meeting of Shareholders.

3.2 Increase or decrease of the subscribed share capital

Based on a majority decision of the shareholders as stated in § 7.1.8 and § 7.5.2.2., the Company may increase or decrease its share capital.

4. Shares.

4.1. Registry

All shares are in registered form. Title to the shares will be recognized on the basis of properly signed entries into the shareholders' register, which has to be updated at all times and kept at the registered office of the Company.

4.2. Ownership

Whoever is entered in the share register shall be deemed to be the shareholder and whoever is authorized by reason of registration may exercise membership rights.

4.3. Indivisibility

The shares are indivisible. The Company recognizes only one representative for each share.

4.4. Waiver of encumbrances

The shareholders undertake not to assign, cede, encumber or pledge any of the shares owned by them to any third parties without the prior consent in writing of all other shareholders. The same applies to any other lien, rights or claims which may entail the granting of a security over one or more assets of the Company.

4.5. Share register entries

No entries in the share register shall be made from the date of convening a general meeting of shareholders until the day after the general meeting of shareholders.

4.6. Restrictions on the sale of shares

4.6.1. Any shareholder may offer part or all of his shares in the Company only to the entity of other shareholders. Such offer can be made at any time but must be in writing, addressed separately to each shareholder and sent by recorded mail.

4.6.2. If one or more of the other shareholders is/are unable or unwilling to participate in the purchase, the remaining shareholders, even be it one, will be considered «The entity».

4.6.3. If, after eight weeks from the date the offer has been addressed to the other shareholders, the seller has not received written confirmation that the Entity has decided to purchase all or part of the offered shares, the seller is free to offer whatever shares are left in his possession to other prospective buyers without any limitations.

5. Business year. The Company's business year begins on January the 1st and closes on December the 31st.

Each year, with effect as of 31st December, the Board of Directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the Board of Directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of Shareholders, to the statutory auditors that shall draft a report.

15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

5.1. Dividend - reserve

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

5.2. Interim dividend

The Board of Directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year in accordance with the Law.

6. Organisation. The corporate bodies of the Company are: the general meeting of Shareholders and the Board of Directors.

7. Shareholders meetings.

7.1. Powers. The general meeting of Shareholders shall be the supreme corporate body of the Company. The general meeting of Shareholders has the following nontransferable powers:

7.1.1. the amending of any provision of the Articles;

7.1.2. the determination of the number of members on the Board of Directors as well as the election to and the removal of members from the Board;

7.1.3. the election and removal of the Auditor(s);

7.1.4. the approval of the Board's annual report as well as the annual accounts which can be consolidated as the case may be and audited financial statements of the Company;

7.1.5. the resolution on the use of the balance sheet profit including the distribution of dividends in accordance with the Law.

7.1.6. the release from liability of the Board of Directors;

7.1.7. the creation of shares with privileged voting rights;

7.1.8. the increase or decrease of the subscribed share capital;

7.1.9. the acquisition of assets, taking on obligations and liabilities, and the raising of loans which involve commitments of any kind that exceed one third of the Company's equity according to the last quarterly balance sheet;

7.1.10. the voluntary liquidation of the Company;

7.1.11. the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;

7.1.12. the resolution of matters, which by the Law or the Articles fall under the competence of the general meeting of Shareholders

7.2. Convening shareholders meetings

7.2.1. The ordinary meeting of shareholders shall take place annually on the 1st Monday of June at 14:00 hours. If the 1st Monday happens to be a recognized national, respectively religious holiday, the meeting will take place on the following workday. The meeting will generally take place at the registered office of the Company or in any other location in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.2.2. The general meeting of shareholders will be convened by the Chairperson of the Board of Directors, the Vice-Chairperson or by any two directors if the Chairperson or Vice-Chairperson is prevented or, if necessary, by the auditors not less than 20 days prior to the intended meeting. The notification shall indicate date, time, venue and agenda.

7.2.3. A shareholder may act at any specific meeting through a proxy-holder who need not be a shareholder. Such appointment must be made in writing, by fax, cable or E-mail addressed to the Chairperson.

7.2.4. A quorum of 50% of the Company's shares must be present or represented by proxy for a shareholder meeting to take place. The proxy-holder(s) of shareholder(s) must present a personally signed proxy of the shareholder they represent.

7.2.5. The board will submit the annual business report and the audited financial accounts to each shareholder not later than 15 days prior to the meeting.

7.2.6. Extraordinary meetings of shareholders will be called according to need and can be held in any location the Chairperson of the Board deems appropriate.

7.2.7. Extraordinary meetings may be requested by one or more shareholders representing at least 10% of the share capital. A formal written request stating the reason must be submitted to the Chairperson of the Board of Directors.

7.2.8. The Board of Directors or, if necessary, the Auditor will call for an extraordinary meeting in accordance with the Law, which requires a time interval of no more than twenty days between notification of the shareholders and the date set for the meeting.

7.2.9. Within the framework of the Articles, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders meeting.

7.2.10. If all shareholders are present or represented, and state that they have been informed of the agenda, an extraordinary meeting may be held without prior notice.

7.3. Permanent proxy

7.3.1. A shareholder may appoint, by means of a deposition addressed to the Chairperson of the Board, a permanent proxy-holder, who will automatically be entitled to represent that shareholder's shares and vote in his stead any time a meeting takes place. Such appointment must be in the form of a notarized deed to be applied in the following cases without prejudice to any other formality required by the Law:

7.3.1.1. The shareholder is prevented from voting personally due to serious physical and/or mental incapacitation and has not appointed a temporary proxy-holder to represent him/her at a specific meeting.

7.3.1.2. The shareholder has died without appointing a permanent proxy-holder. In this case the surviving dependants will appoint an executor who shall act as proxy-holder until the deceased's shares have been purchased by the remaining entity of shareholders.

7.3.2. The shareholder (i) may determine the way of voting and (ii) may revoke the appointment of a permanent proxy-holder at any time by written notification to the Chairperson of the Board.

7.4. Voting

7.4.1. One vote is attached to each share. Shares acquired by the Company are considered non-voting shares in accordance with Article 49-2 of the Law. The remaining voting shares represent 100% (one hundred percent). They will be recalculated on that basis except in case of an extraordinary general meeting amending the Articles.

7.4.2. If the subject of a vote is the removal of a Board member, who is a shareholder or a director whose appointment has been proposed by a shareholder (the «Permanent Representative»), that person's shareholding in the Company will be treated as non-voting shares. However, the affected shareholder or the Permanent Representative continues to exercise his voting rights on all other issues.

7.4.3. If § 7.4.1 and or § 7.4.2 need to be applied, the remaining voting stock represents 100% (one hundred percent) of the shares and the holdings of each shareholder will be recalculated on that basis except in case of an extraordinary general meeting amending the Articles.

7.4.4. Votes and elections shall take place by show of hands. The person elected to chair the meeting will nominate another member of the meeting of the shareholders, a present shareholder or a proxy-holder of a shareholder to serve as secretary of the meeting to take minutes. These shall include the number and par value of shares held by shareholders present or represented and proxy-holders as shown in an attendance list for each shareholder's meeting. The minutes will also contain the text of resolutions proposed and the voting results thereon. The minutes will be signed by the Chairperson or any two members of the meeting of shareholders and will then be disseminated among the shareholders.

7.5. Passing of resolutions

7.5.1. A vote of 100% (hundred) of the shares present or represented will be required for the transfer of the permanent residence of the registered office outside the Grand-Duchy of Luxembourg as well as the change of the Company's nationality.

7.5.2. A vote of 75% (seventy-five) of the shares present or represented will be required for:

7.5.2.1. the permanent transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg but within the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg;

7.5.2.2. the increase or decrease of the subscribed share capital if such funds have to be injected by the shareholders from personal external resources or by new shareholders;

7.5.2.3. the voluntary liquidation of the Company unless otherwise provided for by Luxembourg law;

7.5.2.4. a change of the Company purpose as established in § 2;

7.5.2.5. the amendment of the Articles;

7.5.2.6. the determination of the number of members on the Board of Directors;

7.5.2.7. the creation of shares with privileged voting rights;

7.5.2.8. the election and/or removal of the auditor;

7.5.2.9. the limitation or withdrawal of preemptive rights.

7.5.3. On all other issues, in particular those described in § 7.5.3.1 to 7.5.3.5, and subject to any mandatory provisions under the Law, the shareholders pass their resolutions by simple majority of the votes present or represented.

7.5.3.1. the election and removal of members of the Board of Directors;

7.5.3.2. the approval of the annual business report and the audited financial statements of account;

7.5.3.3. the use of Company profits for such purposes as allocation to reserves, carry forward to new account, payment of annual dividends to the shareholders and the granting of special benefits, respectively the payment of bonuses to the Company staff;

7.5.3.4. the increase of subscribed capital from retained Company profits;

7.5.3.5. the entering into commitments of any kind, which have either been referred by the Board of Directors or which exceed one third or more of the Company's equity in accordance with the last quarterly balance sheet.

8. The Board of Directors.

8.1. Composition

The Board of Directors shall be composed of three members or more who need not to be shareholders or Permanent Representatives of shareholders.

8.2.

When a legal entity is appointed as a member of the Board of Directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

8.3. Term of office

The members of the Board of Directors shall be elected for a term of office of three years, the time from one annual general meeting of shareholders to the close of the next following one being considered as one year. Members newly elected in the course of a term, shall be elected for the remainder of that term.

8.4. Re-election

Re-election shall be permissible.

8.5. Constituting the Board

The Board of Directors shall organize itself. It shall elect by simple majority vote the Chairperson and Vice-chairperson, whose terms of office will coincide with the term of office as members of the Board of Directors.

The Chairperson and Vice-Chairperson of the Board must be chosen among the directors who are major shareholders or Permanent Representative. A major shareholder is considered as a shareholder holding 20% or more of the shares of the Company.

8.6. Duties

The Board of Directors has the following non-transferable and inalienable duties:

8.6.1. the keeping and updating of the share register;

8.6.2. the ultimate management of the Company;

8.6.3. establishment of the company's business policy and organization;

8.6.4. structuring of the accounting system and the financial controls;

8.6.5. appointment and removal of the persons entrusted with the management of the Company.

8.6.6. appointment and removal of persons entrusted with the representation of the Company;

8.6.7. preparation of periodic, quarterly and annual business reports for the Shareholder Meetings including financial statements;

8.6.8. preparation and approval of the budget;

8.6.9. execution of resolutions passed by shareholder meetings in accordance with § 7.5.1 & 7.5.2;

8.6.10. preparation of the general meeting of shareholders;

8.6.11. the payment of bonuses to the company staff and the implementation of dividend distribution in accordance with § 7.5.3.3;

8.6.12. passing resolutions on the establishment of branches in Luxembourg or abroad;

8.6.13. passing resolutions, which involve commitments of any kind that do not exceed one third of the Company's equity according to the last quarterly balance sheet. In case such threshold is exceeded, the resolutions of the Board of Directors shall be subject to the prior approval of the shareholders before they become effective;

8.6.14. passing resolutions on the formation of subsidiaries;

8.6.15. notification of the court if the Company is in default towards its creditors.

8.6.16. passing resolutions on the payment of interim dividends before the end of the current financial year in accordance with the Law.

8.7. Board meetings

8.7.1. The Board of Directors meets whenever necessary or if two members of the Board request the Chairperson to convene a meeting.

8.7.2. The Board of Director's meeting is convened by the Chairperson or, in case the Chairperson is prevented, by the Vice-Chairperson. First point on the agenda will be the determination of a director to chair the meeting.

8.7.3. The date set should be at the convenience of the Board members but shall not exceed three weeks.

8.7.4. The convening of the Board of Directors shall be communicated at least 2 (two) days in advance by letter, fax or E-mail stating agenda, day, time and place of the meeting. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

8.7.5. The recording secretary will be nominated by the director chairing the meeting.

8.7.6. Any director may appoint by means of a written and signed proxy another director as his/her proxy-holder on condition that the so appointed proxy-holder is himself/herself a duly elected director.

8.7.7. The minutes will be signed by the meeting's chairperson. Any proxies will remain attached thereto.

8.8. Board voting procedures

8.8.1. The Board of Directors constitutes a quorum if the majority of its members is present or duly represented or participating via teleconferencing facilities.

8.8.2. Resolutions will be passed by a simple majority of the directors present or represented.

8.8.3. In case of a stalemate, the Chairperson's vote will be decisive in that it is counted as two votes.

8.8.4. Resolutions will become valid when all directors have affixed their signature to the written text of such resolution.

8.8.5. In case of emergency, resolution(s) in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

8.9. The Board's power of delegation

8.9.1. The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to (i) one or more directors, and (ii) to officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

8.9.2. The Board of Directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

8.9.3. The Board of Directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

9. Statutory Auditor («commissaire aux comptes»).

9.1 Term

In accordance with § 7.5.2.8, the financial supervision of the Company is entrusted to a statutory auditor («commissaire aux comptes») who will not be a shareholder. The «commissaire aux comptes» is elected for a term of one year and is re-eligible by decision of the annual General Meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are reached, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

9.2 Removal

The statutory auditor («commissaire aux comptes») may be removed at any time with or without cause by a resolution of the shareholders and in accordance with § 7.5.2.8.

10. Dissolution, liquidation.

10.1 Dissolution

The Company may be voluntarily liquidated by a decision of the shareholders according to § 7.5.2.3 and in compliance with the Law.

10.2 Liquidation

Should the Company be voluntarily liquidated by a decision of the shareholders, one or more liquidators, physical or legal entities, will be appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

11. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ChemCore S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n ° B 57.934, constituée suivant acte reçu le 28 janvier 1997, publiée au Mémorial, Recueil C n ° 240 du 16 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 1^{er} janvier 2001, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 1055 du 10 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.878 (vingt quatre mille huit cent septante huit) actions, de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Modification et reformulation des statuts de la Société;

2 Divers.

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident de ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier et de reformuler l'intégralité des statuts de la Société.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

1. Dénomination sociale, siège social, durée et transfert du siège social.

1.1. Dénomination sociale, siège social et durée

Une société anonyme par actions est constituée sous la dénomination sociale de ChemCore S.A. (la «Société») et régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et dont le siège social est situé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La société est constituée pour une durée indéterminée.

1.2 Transfert du siège social

1.2.1. Situation d'urgence temporaire

Dans le cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à empêcher les activités normales au siège social de la société se seraient produits ou seraient imminents, le domicile pourra être transféré temporairement par décision prise à la majorité du conseil d'administration en tout autre endroit du Luxembourg ou à l'étranger.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Les actionnaires et les fonctionnaires chargés de la représentation de la société seront informés de ces mesures par notification préalable de la direction de la société.

1.2.2. Transfert permanent

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la société peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par adoption d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant) adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

1.2.3 Succursales

La société pourra avoir des filiales ou succursales (permanentes ou non), au Luxembourg et à l'étranger.

2. Objet de la société.

La société a pour objet:

2.1. de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères;

2.2. d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, d'acquisition ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits;

2.3 d'acquérir tous brevets et licences, de les gérer et de les développer;

2.4. de gérer d'autres entreprises intégralement ou partiellement acquises par la société;

2.5. d'exercer des activités commerciales pour son propre compte ou celui de tiers;

2.6. d'acquérir, de détenir, d'hypothéquer et de céder tout bien immobilier;

2.7. de consentir des prêts, avances et/ou garanties aux entreprises dans lesquelles la société possède un intérêt;

2.8. de participer à toutes autres transactions commerciales, assumer ses obligations et signer des contrats.

3. Capital.

3.1. Capital social souscrit

Le capital social souscrit de la Société s'élève à 248.780,- € représenté par 24.878 (vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de 10,- € chacune, assorties d'un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires.

3.2. Augmentation ou réduction du capital social souscrit

Conformément aux dispositions des alinéas 7.1.8 et 7.5.2.2., la société pourra augmenter ou réduire son capital social sur décision prise à la majorité des actionnaires.

4. Actions.

4.1. Registre

Toutes les actions sont nominatives. La propriété des actions s'établira par une inscription portée dans le registre des actionnaires, qui sera mis à jour et conservé au siège social de la société.

4.2. Propriété

Toute personne inscrite sur le registre des actionnaires sera considérée comme actionnaire, autorisée en conséquence à exercer ses droits d'actionnaire.

4.3. Indivisibilité

Les actions sont indivisibles. La société ne reconnaît qu'un seul représentant par action.

4.4. Renonciation aux sûretés

Les actionnaires s'engagent à ne pas transférer, céder ou accorder en nantissement des actions détenues par eux à un tiers sans l'accord préalable écrit de tous les autres actionnaires, ce qui s'applique également à tout autre privilège, droit ou revendication susceptible d'entraîner l'octroi d'un titre sur un ou plusieurs actifs de la société.

4.5. Inscriptions au registre des actionnaires

Aucune inscription ne pourra être portée au registre des actionnaires entre la date de convocation d'une assemblée générale des actionnaires et le jour suivant ladite assemblée.

4.6. Restrictions sur la vente des actions

4.6.1 Les actionnaires ne pourront proposer l'intégralité ou une partie de leurs actions de la société qu'à l'entité des autres actionnaires. Une telle offre peut être faite à tout moment à condition d'être réalisée par écrit, adressée séparément à chaque actionnaire et envoyée par lettre recommandée.

4.6.2 Si un ou plusieurs autres actionnaires ne peuvent pas ou ne souhaitent pas participer à l'acquisition, un seul actionnaire ou les autres actionnaires seront considérés comme «l'Entité».

4.6.3 Si dans un délai de huit semaines à compter de la date de l'envoi de l'offre aux autres actionnaires, le vendeur n'a reçu aucune confirmation écrite indiquant la décision de l'Entité d'acheter l'intégralité ou une partie des actions

proposées, le vendeur est libre de proposer les actions encore en sa possession à d'autres acheteurs potentiels sans aucune restriction.

5. Exercice social. L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Chaque année, à compter du 31 décembre, le conseil d'administration établit le bilan comportant l'inventaire des actifs et des passifs de la société, accompagné d'une annexe contenant un récapitulatif de tous ses engagements, ainsi que des dettes du ou des administrateurs et du ou des commissaires aux comptes envers la société, le cas échéant.

Au même moment, le conseil d'administration prépare un compte des profits et pertes qui est soumis, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui devront établir un rapport.

15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter au siège de la société le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport des commissaires aux comptes ainsi que tout document conformément à l'article 73 de la Loi.

5.1. Dividende - réserve

Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent des bénéfices nets seront affectés à la constitution de la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, tel que réduit ou augmenté le cas échéant, mais redeviendront obligatoires si la réserve légale tombe en dessous de ce seuil.

L'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité prévue par la Loi, ou l'actionnaire unique, peut décider que les bénéfices nets (moins les réserves) sont distribués aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent sous forme de dividendes ou que la distribution sera reportée ou que les bénéfices seront affectés à un compte de réserve spécial.

5.2. Dividendes intérimaires

Le conseil d'administration peut décider de verser un dividende intérimaire avant la fin de l'exercice social en cours conformément à la Loi.

6. Organisation. Les organes de la société sont: l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration.

7. Assemblées des actionnaires.

7.1. Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires représente l'organe suprême de la société. L'assemblée générale des actionnaires possède les pouvoirs incessibles suivants:

7.1.1. la modification de toute disposition des statuts;

7.1.2. la détermination du nombre de membres du conseil d'administration ainsi que l'élection et la révocation des membres du conseil;

7.1.3. l'élection ou la révocation du ou des commissaires aux comptes;

7.1.4. l'approbation du rapport annuel du conseil ainsi que des comptes annuels qui peuvent être consolidés selon le cas et des états financiers contrôlés de la société;

7.1.5. la résolution relative à la répartition des bénéfices, y compris la distribution de dividendes conformément à la Loi.

7.1.6. la décharge des obligations du conseil d'administration;

7.1.7. la création d'actions avec droits de vote préférentiels;

7.1.8. l'augmentation ou la réduction du capital social souscrit;

7.1.9. l'acquisition d'actifs, la conclusion d'obligations et d'engagements et la négociation d'emprunt impliquant des engagements de quelque nature que ce soit supérieurs à un tiers du capital effectif de la société selon le dernier bilan trimestriel;

7.1.10. la liquidation volontaire de la société;

7.1.11. le transfert du siège social de la société en dehors de la ville de Luxembourg;

7.1.12. la résolution des affaires qui, en vertu de la Loi ou des Statut, relèvent de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Convocation des assemblées des actionnaires

7.2.1. L'assemblée ordinaire des actionnaires se déroulera chaque année le 1^{er} lundi du mois de juin à 14 heures. Si le 1^{er} lundi du mois est un jour férié national ou religieux, l'assemblée se déroulera le jour ouvrable suivant. L'assemblée se déroulera généralement au siège social de la société ou à toute autre adresse dans le Grand-Duché de Luxembourg.

7.2.2. L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le président du conseil d'administration, le vice-président ou par deux administrateurs en cas d'incapacité du président ou du vice-président ou, si nécessaire, par les

commissaires aux comptes 20 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée. L'avis devra indiquer la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour.

7.2.3. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée spécifique par un mandataire qui n'est pas nécessairement actionnaire. Sa nomination devra être faite par écrit, fax, télégramme ou e-mail adressé au président.

7.2.4. Un quorum représentant 50% des actions de la société doit être présent ou représenté par procuration pour que l'assemblée des actionnaires puisse avoir lieu. Les mandataires des actionnaires doivent présenter une procuration signée de la main de l'actionnaire qu'ils représentent.

7.2.5. Le conseil soumettra le rapport d'activité annuel et les comptes financiers contrôlés à chaque actionnaire au plus tard 15 jours avant l'assemblée.

7.2.6. Des assemblées extraordinaires des actionnaires seront convoquées en cas de nécessité et pourront être tenues à tout endroit jugé approprié par le président du conseil.

7.2.7. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 10% du capital social peuvent convoquer des assemblées extraordinaires. Une demande formelle écrite précisant les motifs de la demande doit être soumise au président du conseil d'administration.

7.2.8. Le conseil d'administration ou, si cela est nécessaire, le commissaire aux comptes convoquera une assemblée extraordinaire conformément à la Loi en respectant un délai d'au moins vingt jours entre la notification des actionnaires et la date fixée pour l'assemblée.

7.2.9. Dans le cadre des statuts, le conseil d'administration peut fixer toutes autres conditions à respecter pour participer à une assemblée des actionnaires.

7.2.10. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire pourra être tenue sans convocation préalable.

7.3. Procuration permanente

7.3.1. Un actionnaire peut nommer, par voie d'une déposition adressée au président du conseil, un mandataire permanent qui sera habilité de plein droit à représenter les actions de l'actionnaire et à voter à sa place chaque fois qu'une assemblée a lieu. Une telle nomination doit prendre la forme d'un acte notarié et sera exécutoire dans les cas suivants sans préjudice de toute autre formalité requise par la Loi.

7.3.1.1. L'actionnaire est dans l'impossibilité de voter personnellement en raison d'incapacités physiques et/ou mentales graves et n'a pas nommé de mandataire provisoire pour le représenter à une assemblée spécifique.

7.3.1.2. L'actionnaire est décédé sans avoir nommé de mandataire permanent. Dans ce cas, les personnes à charge survivantes nommeront un exécuteur testamentaire chargé d'agir en qualité de mandataire jusqu'à ce que les actions du défunt aient été achetées par l'entité d'actionnaires restante.

7.3.2. L'actionnaire (i) peut déterminer les modalités de vote et (ii) peut révoquer la nomination d'un mandataire permanent à tout moment par avis écrit adressé au président du conseil.

7.4. Vote

7.4.1. Un droit de vote est attaché à chaque action. Les actions acquises par la société sont des actions non assorties du droit de vote conformément à l'article 49-2 de la Loi. Les actions assorties du droit de vote restantes représentent donc 100% des actions et des votes exprimés (cent pour cent). Ils seront recalculés sur cette base, sauf en cas d'assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts.

7.4.2. Si l'objet du vote porte sur la révocation d'un membre du conseil qui est actionnaire ou d'un administrateur dont la nomination a été proposée par un actionnaire (le «Représentant permanent»), la participation de cette personne dans la société ne lui permettra pas de voter. Toutefois, l'actionnaire concerné ou le représentant permanent continue d'exercer leur droit de vote sur les autres points à l'ordre du jour.

7.4.3. Si les alinéas 7.4.1 et 7.4.2 doivent être appliqués, les actions restantes assorties du de vote représentent 100% (cent pour cent) des actions et les participations de chaque actionnaire seront recalculées sur cette base, sauf en cas d'assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts.

7.4.4. Les votes et élections se dérouleront à mains levées. La personne élue pour présider la réunion nommera son secrétaire parmi les membres de l'assemblée des actionnaires, les actionnaires présents ou les mandataires. Il sera chargé de rédiger les procès-verbaux d'assemblée. Les procès-verbaux de chaque assemblée des actionnaires devront comprendre une feuille de présence sur laquelle figureront le nombre et la valeur nominale des actions détenues par les actionnaires présents ou représentés et les mandataires. Les procès-verbaux contiendront également le texte des résolutions proposées et les résultats des votes y afférents. Les procès-verbaux seront signés par le président ou par deux membres de l'assemblée des actionnaires puis sera distribué aux actionnaires.

7.5. Adoption des résolutions

7.5.1. Le vote de 100% (cent) des actions présentes ou représentées sera requis pour le transfert de la résidence permanente du siège social en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que pour le changement de la nationalité de la société.

7.5.2. Un vote de 75% (soixante-quinze) des actions présentes ou représentées sera requis pour:

7.5.2.1. le transfert permanent du siège social de la société en dehors de la ville de Luxembourg, mais à l'intérieur du territoire du Grand-Duché de Luxembourg;

7.5.2.2. l'augmentation ou la réduction du capital social si ces fonds sont un apport des actionnaires provenant de leurs ressources personnelles ou de nouveaux actionnaires;

7.5.2.3. la liquidation volontaire de la société sauf si la loi luxembourgeoise prévoit d'autres dispositions;

7.5.2.4. toute modification de l'objet de la société tel qu'établi dans l'article 2;

7.5.2.5. la modification des statuts;

7.5.2.6. la détermination du nombre des membres composant le conseil d'administration;

7.5.2.7. la création d'actions avec droits de vote préférentiels;

7.5.2.8. l'élection et/ou la révocation du commissaire aux comptes;

7.5.2.9. la limitation ou l'annulation de droits de préemption.

7.5.3. Pour tous les autres points, notamment ceux visés aux alinéas 7.5.3.1 à 7.5.3.5, et sous réserve des éventuelles dispositions impératives prescrites par la Loi, les actionnaires adoptent les résolutions à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

7.5.3.1. l'élection et la révocation des membres composant le conseil d'administration;

7.5.3.2. l'approbation du rapport d'activité annuel et des états financiers contrôlés;

7.5.3.3. la répartition des bénéfices de la société pour la dotation aux réserves, le report à nouveau, le paiement de dividendes annuels aux actionnaires et l'octroi d'avantages spéciaux aux actionnaires, ainsi que le versement de primes au personnel de la société;

7.5.3.4. l'augmentation du capital social souscrit par l'incorporation des bénéfices non distribués;

7.5.3.5. la conclusion d'engagements de quelque nature que ce soit, qui ont été transmis par le conseil d'administration ou qui sont supérieurs ou égaux à un tiers du capital effectif de la société selon le dernier bilan trimestriel.

8. Le Conseil d'administration.

8.1. Composition

Le conseil d'administration se composera d'au moins trois membres qui ne seront pas nécessairement actionnaires ou représentants permanents d'actionnaires.

8.2. Lorsqu'une entité juridique est désignée par un membre du conseil d'administration, cette personne morale informera la société du nom de la personne qu'elle a désignée aux fins de la représenter dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la société.

8.3. Durée du mandat

Les membres du conseil d'administration seront élus pour un mandat de trois ans, la période écoulée entre deux assemblées générales annuelles des actionnaires est d'un an. Les membres nouvellement élus en cours de mandat seront élus pour la durée restante du mandat.

8.4. Réélection

La réélection est autorisée.

8.5. Constitution du conseil d'administration

Le conseil d'administration se constituera par lui-même. Il élira par un vote à la majorité simple le président et le vice-président dont les mandats coïncideront avec leur mandat de membres du conseil d'administration.

Le président et le vice-président du conseil devront être choisis parmi les administrateurs qui sont des actionnaires ou des représentants permanents importants. Un actionnaire important est un actionnaire détenant au moins 20% des actions de la société.

8.6. Attributions

Le conseil d'administration exerce des attributions non transférables et inaliénables suivantes:

8.6.1. la tenue et la mise à jour du registre des actionnaires;

8.6.2. la gestion finale de la société;

8.6.3. l'établissement de la politique commerciale et de la structure de la société;

8.6.4. la mise en place du système comptable ainsi que des contrôles financiers;

8.6.5. la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion de la société;

8.6.6. la nomination et la révocation des personnes habilitées à représenter la société;

8.6.7. la préparation des rapports d'activité périodiques, trimestriels et annuels pour les assemblées des actionnaires, y compris des états financiers;

8.6.8. la préparation et l'approbation du budget;

8.6.9. l'exécution des résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires conformément aux alinéas 7.5.1 et 7.5.2;

8.6.10. la préparation de l'assemblée générale des actionnaires;

8.6.11. le versement de primes au personnel de la société et la mise en oeuvre de la distribution de dividendes conformément à l'alinéa 7.5.3.3;

8.6.12. l'adoption de résolutions relatives à l'établissement de succursales au Luxembourg ou à l'étranger;

8.6.13. l'adoption de résolutions impliquant des engagements de quelque nature que ce soit qui n'excèdent pas un tiers du capital effectif de la société selon le dernier bilan trimestriel. En cas de dépassement de ce seuil, les résolutions du conseil d'administration seront soumises à l'approbation préalable des actionnaires avant leur application;

8.6.14. l'adoption de résolutions sur la constitution de filiales;

8.6.15. la notification adressée au tribunal si la société manque à ses obligations envers ses créanciers;

8.6.16. l'adoption de résolutions sur le paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours conformément à la Loi.

8.7. Réunions du conseil d'administration

8.7.1. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire ou si deux membres du conseil demandent au président de convoquer une réunion.

8.7.2. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président, ou en cas d'incapacité du président, par le vice-président. Le premier point à l'ordre du jour consistera à choisir un administrateur chargé de présider la réunion.

8.7.3. La date fixée devra convenir aux membres du Conseil sans se situer au-delà de trois semaines.

8.7.4. La convocation du conseil d'administration sera envoyée au moins 2 (deux) jours à l'avance par lettre, fax ou e-mail et devra préciser l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion. La réunion sera dûment tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation spéciale ne sera nécessaire pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil d'administration.

8.7.5. Le secrétaire rapporteur sera désigné par l'administrateur présidant la réunion.

8.7.6. Tout administrateur peut nommer au moyen d'une procuration écrite et signée un autre administrateur en qualité de mandataire, à condition que le mandataire ainsi nommé soit lui-même un administrateur dûment élu.

8.7.7. Le procès-verbal sera signé par le président de la réunion. Toutes les procurations y seront jointes.

8.8. Procédures de vote du conseil d'administration

8.8.1. Le conseil d'administration constitue un quorum si la majorité de ses membres sont présents ou dûment représentés ou bien participent par téléconférence.

8.8.2. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

8.8.3. En cas d'impasse, le vote du président sera décisif car sa voix comptera double.

8.8.4. Les résolutions deviendront valides dès lors que tous les administrateurs auront apposé leur signature sur le texte écrit de la résolution.

8.8.5. En cas d'urgence, les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre qu'une résolution adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration. Dans de tels cas, les résolutions prises par écrit peuvent prendre la forme soit d'un document unique soit de plusieurs documents distincts ayant le même contenu. Les résolutions prises par écrit peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, télégramme, télex, voie électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

8.9. Pouvoir de délégation du conseil d'administration

8.9.1. La gestion quotidienne des activités de la société et le pouvoir de représenter la société à de telles fins peuvent être délégués à (i) un ou plusieurs administrateurs, et (ii) aux membres de la direction, gérants et/ou agents qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

8.9.2. Le conseil d'administration peut le cas échéant sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne seront pas obligatoirement des actionnaires ou administrateurs de la société.

8.9.3. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs, les attributions et la rémunération (le cas échéant) de ses agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

9. Commissaire aux comptes.

9.1. Mandat

Conformément à l'alinéa 7.5.2.8, la surveillance financière de la société est confiée à un commissaire aux comptes qui n'est pas actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu pour un mandat d'un an et est rééligible par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la société fera contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'unique actionnaire parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

9.2. Révocation

Le commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires conformément à l'alinéa 7.5.2.8.

10. Dissolution, liquidation.

10.1. Dissolution

La société peut être faire l'objet d'une liquidation volontaire par décision des actionnaires conformément à l'alinéa 7.5.2.3 et dans le respect de la Loi.

10.2. Liquidation

Dans le cas où la société ferait l'objet d'une liquidation volontaire par décision des actionnaires, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

A la clôture des opérations de liquidation, les actifs de la société seront répartis entre les actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

11. Droit applicable. Les questions non réglées par les présents statuts le seront par la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24128. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109822/211/660.

(070126021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

DC Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.163.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 20 août 2007, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de gérant.

Puis, l'associé unique a appelé aux fonctions de gérant Monsieur Hans De Graaf, Monsieur Daan Den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Le nombre des gérants a été augmenté de un à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour DC COMPANY S.à r.l.

H. De Graaf

Gérant

Référence de publication: 2007109871/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés en date du 21 juin 2007 que:

M. Mark Newman et M. Giuseppe Statuto démissionnent de leur poste de gérant avec effet immédiat;

Monsieur Pablo Hernandez, avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE United Kingdom et Monsieur Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont nommés gérant avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale de l'an 2008.

Le conseil de gérance sera désormais comme suit:

M. Pablo Hernandez

M. Marco Stopelli
M. Bart Zech
Mme Sophie Van Oosterom.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007109889/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Brothling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.834.

—
EXTRAIT

En date du 30 juillet 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007109890/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Golf de Meysembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109729/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03501. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Luxconsult, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2007

Quatrième résolution:

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

de reconduire:

- le mandat de Monsieur Marc Juncker, Monsieur Michel Waringo, Monsieur Félix Buchler et Monsieur Georges Kieffer ainsi que du réviseur d'entreprises, la DELOITTE S.A.

De confirmer:

- Monsieur Félix Buchler en tant que Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Gillardin Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur-délégué et administrateur,
 Buchler Félix, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Steinsel, administrateur et président,
 Block Raymond, ingénieur diplômé, Dudelange, administrateur,
 Juncker Marc, administrateur de FELGEN & ASSOCIES, Esch-sur-Alzette, administrateur,
 Hubert Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,
 Jaaques Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,
 Kieffer Georges, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,
 Flesch Gaston, ingénieur diplômé, Mersch, administrateur,
 Waringo Michel, ancien membre du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Walferdange, administrateur.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

LUXCONSULT SA

Signature

Référence de publication: 2007109893/514/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mecanet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.836.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 13 juillet 2007 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 18 juillet 2007, EAC/2007/8512, que:

Le capital de la société MECANET S.à.r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
Monsieur André Medernach, employé privé, demeurant à L-2133 Luxembourg, 45, rue Nic Martha,	60
- Monsieur Camille Dessi, demeurant à Rédange/France, 7, rue Basse,	40
Total: cent parts sociales:	100

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2007.

Pour le notaire Biel

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007109887/203/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pamplune S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.820.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 4 juillet 2007 a approuvé la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Luxembourg, le 6 août 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007109888/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.974.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007109891/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Lazarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.811.

EXTRAIT

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 10 août 2007 que:

- Mr Philippe Haquenue, né le 15 janvier 1948, à Mons (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 10 août 2007;

- Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont Saint Martin, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 10 août 2007.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAZARINE S.à r.l

N. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2007109897/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Socotel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.635.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MA-

NAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour SOCOTEL S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007109883/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 104.936.

Il résulte de différentes cessions de parts sociales que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS S. à r.l. est dorénavant la suivante:

	Parts
- SARASINO SOPARFI S.A., avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg:	70
- INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS GmbH, avec siège social à Bürgermeister-Götz-Strasse, 4-6, D-86529 Schrobenhausen:	30
Total:	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007109884/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Galathee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.930.

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALATHEE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.930, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, en date du 24 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 744 du 20 juillet 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Augmentation de capital par apport en nature.
- 2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille euros (EUR 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux cents (200) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

- 1.- Monsieur Bruno Gulino, né le 21 juillet 1956 à I-Chiamonte Gulfi, Ragusa (Italie), demeurant à Vérone C.A.P 37034, Località Contrada Campagnola N.13,
à concurrence de cent (100) actions nouvelles
- 2.- Madame Ornella Brodesco, née le 29 septembre 1955 à Vérone, demeurant à Vérone C.A.P 37034, Località Contrada Campagnola n.13
à concurrence de cent (100) actions nouvelles

Intervention - Souscription - Libération

Sont intervenus à l'instant:

- 1.- Monsieur Bruno Gulino, prénommé,
- 2.- Madame Ornella Brodesco, prénommée,
ici représentée par Madame Frédérique Vigineron, prénommée,
en vertu de procurations délivrés,

lesquels par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux deux cents (200) actions nouvellement émises chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et déclarent libérer les actions assorties d'une prime d'émission totale de onze mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-trois cents (EUR 11.190,23), faisant au total la somme de trente et un mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-trois cents (EUR 31.190,23), et les a libérées par apport en nature comme suit:

1) Monsieur Bruno Gulino, prénommé par l'apport de la nue-propriété d'une résidence qui se compose de plusieurs appartements, située sur la commune de Verone, Località Contrada Campagnola numéro 13, (Italie), inscrite au cadastre dei Fabbriato de la commune de Verone comme suit:

- foglio 87, mappale 472 sub 28, catégorie A/2, classe 4, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 37, catégorie A/2, classe 3, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 38, catégorie A/2, classe 3, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 39, catégorie C/7, classe 2, quota 1/1
- foglio 87, mappale 717, catégorie C/7 classe 2 quota 3/4

2) Madame Ornella Brodesco, prénommée, par l'apport de la nue-propriété d'une résidence qui se compose de plusieurs appartements, située sur la commune de Verone, contrada Campagnola numéro 13, (Italie), inscrite au cadastre dei Fabbriato de la commune de Verone comme suit:

- foglio 87, mappale 472 sub 29, catégorie A/2, classe 4, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 30, catégorie C/7, classe 2, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 31, catégorie C/7, classe 2, quota 1/1
- foglio 87, mappale 472 sub 32, catégorie A/2, classe 4, quota 1/1

foglio 87, mappale 472 sub 33, catégorie F/1 quota 1/1
foglio 87, mappale 472 sub 34, catégorie F/1, quota 1/1
foglio 87, mappale 472 sub 35, catégorie A/2, classe 3, quota 1/1
foglio 87, mappale 472 sub 36, catégorie A/2, classe 3, quota 1/1
foglio 87, mappale 717, catégorie C/7 classe 2 quota 1/4

Ces immeubles sont plus amplement spécifiés au document dénommé «Annexe».

Ce document, après avoir été signé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Titre de propriété

Monsieur Gulino Bruno, prénommé, est devenu propriétaire des immeubles ci-avant suivant acte reçu par Maître Saraceno, notaire de résidence en Italie

Rep. No. 132 - racc. No. 38 du 23 juin 1994

Rep. No. 2053 - racc. No. 602 du 11 janvier 1996

Rep. No. 10054 - racc. No. 1949 du 15 juillet 1999

Rep. No. 10138 - racc. No. 1987 du 18 août 1999

Madame Ornella Brodesco, prénommée, est devenue propriétaire des immeubles ci-avant suivant acte reçu par Maître Saraceno, notaire de résidence en Italie

Rep. No. 132 - racc. No. 38 du 23 juin 1994

Rep. No. 2053 - racc. No. 602 du 11 janvier 1996

Rep. No. 10054 - racc. No. 1949 du 15 juillet 1999

Rep. No. 10138 - racc. No. 1987 du 18 août 1999

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte de trois contrats de prêts ci-avant suivant acte reçu par Maître Saraceno, notaire de résidence en Italie

Rep. No. 3866 - racc. No. 907 du 23 décembre 1996

Rep. No. 3867 - racc. No. 908 du 23 décembre 1996

Rep. No. 4274 - racc. No. 974 du 17 mars 1997 (acte d'affectation)

Rep. No. 11728 - racc. No. 2716 du 21 décembre 2000

que les immeubles sont grevés d'inscription comme suit:

a.- une dette hypothécaire contractée par Monsieur Bruno Gulino, auprès de la BNL (groupe BNP PARIBAS) dont la valeur résiduelle s'élève à vingt-trois mille cinq euros et quarante-neuf cents (EUR 23.005,49),

b.- une dette hypothécaire contractée par Monsieur Bruno Gulino, auprès de la BNL (groupe BNP PARIBAS) dont la valeur résiduelle s'élève à trente-deux mille quarante cinq cent cinquante euros et vingt-quatre cents (EUR 32.450,24),

c.- une dette hypothécaire contractée par Monsieur Bruno Gulino, et Madame Ornella Brodesco, auprès de la Rolo Banca, dont la valeur résiduelle s'élève à sept cent vingt-trois mille trente-neuf euros et soixante-six cents (EUR 723.039,66)

Les souscripteurs déclarent que le créancier hypothécaire ne s'oppose pas à l'apport en société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Monsieur Tonino Cola, demeurant professionnellement à Milan, 52 Via Delia Spiga n. 52, lequel est autorisé à délivrer procurations pour l'exécution de ce mandat, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Roberto Giacon, né a Vérone (Italie) le 3 mars 1961 et demeurant à Pescantina, Vérone, Italie, Via Ospedaletto 32 est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les personnes qui font l'apport acceptent dès à présent que la société qui reçoit l'apport ainsi que ses organes assument même ultérieurement et de façon unilatérale, l'exécution de tous les actes et formalités ainsi que la réalisation de toute démarche fiscale, légale, administrative afférente à l'apport, ainsi que la publication des dits actes et le changement de propriété.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION S. à r.l. ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 4 juillet 2007, dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur nette de l'apport de EUR 31.190,23 qui correspond au moins à 200 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de GALATHEE S.A., assorties d'une prime d'émission de EUR 11.190,23 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de GALATHEE S.A et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport ainsi que les procurations, resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-), divisé en cinq cent dix (510) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, K. Roti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007. Relation: LAC/2007/21883. — Reçu 8.096,86 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109807/242/173.

(070126072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.311.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 août 2007

L'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- L'assemblée accepte la démission de:

* Mlle Doris Marliani, née le 15 novembre 1973 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

de sa fonction d'administrateur de la société AGE INVESTISSEMENTS S.A. avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste d'administrateur, en nommant avec effet immédiat:

* M. Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGE INVESTISSEMENTS S.A.

N. Akhertous

Référence de publication: 2007109896/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Vauban Redt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.615.

—
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour VAUBAN REDT S.à r.l

N. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2007109898/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Quarus Capital I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.058.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109713/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04772. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Fletcher Marine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.975.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109714/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

BS-Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.268.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109716/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Broderna Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.002.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109717/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109718/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02126. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Elite Advisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.371.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2007

Le conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature

Le mandataire de la Société

Référence de publication: 2007109693/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Camina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.126.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MERIDIANA INVESTIMENTI SAGL, ayant son siège social au 22, via Pretorio, CH-6900 Lugano, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-514.4.008.736-7/,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 12 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CAMINA S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Numéro B 79 126 fut constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 447 du 15 juin 2001;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CAMINA S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société CAMINA S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société CAMINA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2006 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CAMINA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17814. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109814/5770/51.

(070125650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**Media Trading Company S.A., Société Anonyme,
(anc. AW S.A.).**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.412.

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AW S.A., avec siège à L- 3313 Bergem, 95, Grand-Rue, Pétange, (RC B No 101.412), constituée suivant acte notarié du 24 juin 2004, publié au Mémorial C No 855 du 19 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en MEDIA TRADING COMPANY S.A.
2. Changement de l'objet social
3. Révocation du Conseil d'Administration et d'un commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un nouvel Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
5. Modifications afférentes des articles 1^{er} alinéa 1^{er} ; 2 et article 5 1^{er} alinéa des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en MEDIA TRADING COMPANY S.A.

En conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . alinéa 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de MEDIA TRADING COMPANY S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société aura pour objet - la création de sites Internet, la vente de tous produits publicitaires et de communication (numériques, panneaux, bâches, totems, enseignes, lettrages adhésifs, lettrages véhicules, cadeaux d'affaires, gadgets, impression numérique, la commercialisation de tous produits par l'intermédiaire de sites Internet, ainsi que le négoce de tous produits et supports et services liés aux nouvelles technologies.

La société pourra également réaliser toute opération commerciale liée à son objet social via tous types de support et/ou procéder à la commercialisation des moyens intellectuels, artistiques, techniques ou de tout autre procédé ayant permis la construction ou la distribution des produits et services précédemment cités directement ou indirectement au Luxembourg et dans le monde entier (import/export).

Elle a aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession d'échange ou autrement.

Elle peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie de même groupe de société que la société.

Elle aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toute activité permise à une société de participation financière.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} comme suit:

Art. 5. alinéa 1^{er}. La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, actionnaire ou non.

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque Messieurs José Luis Avila; Serge Geiger et Mathieu Tolu en tant qu'administrateurs.

Elle révoque également la société anonyme EUROTRUST S.A., avec siège à L- 2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer (RC B 86.381) en tant que commissaire aux comptes.

Elle nomme administrateur unique: Madame Noëlle Frantz, commerçante, née à Hayange (F), le 8 septembre 1958, demeurant à F 57700 Neuf Chef, 7, rue Notre Dame des Neiges, laquelle peut engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes: La société anonyme BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin (RC No 86.381),

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros (€ 860,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 27 août 2007, Relation: EAC/2007/10228. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 septembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007109820/207/83.

(070126153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Antelios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.644.

—
Extrait du conseil du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 août 2007

Préalablement, la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions d'administrateur de Mademoiselle Anne-Sophie Chenot, et qu'il y a lieu, en vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, de coopter un nouvel administrateur.

En application de l'article 51 LSC, le conseil décide de coopter Monsieur Maurice Houssa, employé privé, avec adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Anne-Sophie Chenot démissionnaire.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à la nomination définitive.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007109902/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 15.992.

—
Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 août 2007.

«§3

Le Conseil d'Administration a pris note et accepté la démission de M. Johan Lindzen, avec adresse professionnelle au siège de la Banque, en tant qu'Administrateur-Délégué à la gestion journalière;

§4

Le Conseil d'Administration a élu M. Jörgen Oldensand, avec adresse professionnelle au siège de la Banque, en tant qu'Administrateur-Délégué à la gestion journalière;

§5

La liste des signatures autorisées a été revue et les modifications suivantes ont été approuvées:

Signature A, Membre du Conseil d'Administration:

A ajouter

Björn Börjesson

Hanne Katrama

Dag Tjersnmo

Jörgen Oldensand

A supprimer:

Patrik Hertsberg

Joachim Spetz

Johan Lindzen

Signature A:

A ajouter:

Jörgen Oldensand

Thomas Goldschmidt

Göran Högvall

Marie-Thérèse Schanus-Legrand

A supprimer

Thomas Hallden

Signature B:

A ajouter:

Erik Bertram

Anne-Marie Hotchkiss

Leif Jonsson

Thérèse Rehnvall

Pascale Wester

A supprimer:

Marie-France Klein

Serge Grangjean

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

SVENSKA HANDELSBANKEN SA

J.-L. Debry / P. Holter

Directeur / Manager

Référence de publication: 2007109901/33/51.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04775. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.130.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of August,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

There appeared:

TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P. a limited partnership with registered address: The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 incorporated under the laws of the State of Delaware under number 4801193,

hereby represented by Michaël Meylan, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 13, 2007;

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of T.C.S FUND LU, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.130, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 595 dated April 12, 2007 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3 Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies

and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security in favour of third parties over all or over some of its assets to secure and guarantee its own obligations and undertakings in relation to margin trading [and short selling] activities or otherwise and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. The Company may carry out any commercial, technical, financial or industrial operations and any transactions connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3 Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security in favour of third parties over all or over some of its assets to secure and guarantee its own obligations and undertakings in relation to margin trading [and short selling] activities or otherwise and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. The Company may carry out any commercial, technical, financial or industrial operations and any transactions connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt trois août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P. une société dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware sous le numéro 4801193

ici représentée par Michaël Meylan, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2007; ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société T.C.S FUND LU, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.130, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 595 du 12 avril 2007 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange de même que vente à découvert et commerce ou finance de marges ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur de tiers sur toutes ou partie de ses actifs afin de sécuriser et garantir ses propres obligations et engagements en relation avec le commerce de marges [et la vente à découvert] ou autre et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra également garantir et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra conclure, signer, délivrer et exécuter des swaps, future forward, produits dérivés, options, rachat, prêt d'actions et transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à considérer dans leur sens le plus large et ne sont pas limitatives. L'objet social inclut toute transaction ou accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les activités énumérées. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, techniques, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

2. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange de même que [vente à découvert et] commerce ou finance de marges ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur de tiers sur toutes ou partie de ses actifs afin de sécuriser et garantir ses propres obligations et engagements en relation avec le commerce de marges et la vente à découvert ou autre et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra également garantir et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra conclure, signer, délivrer et exécuter des swaps, future forward, produits dérivés, options, rachat, prêt d'actions et transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à considérer dans leur sens le plus large et ne sont pas limitatives. L'objet social inclut toute transaction ou accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les activités énumérées. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, techniques, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.800,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24091. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109828/211/189.

(070125720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

—
Par résolutions en date du 26 juin 2007, les actionnaires de la société:

- ont décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de Mr Marc Lamesch avec effet immédiat;
- ont accepté la démission de Mr Thierry Flemming, Mr John Seil, Mr Marc Thill et Mr Claude Zimmer de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109894/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de SVENSKA HANDELSBANKEN SA du 16 août 2007:

«§6

L'Assemblée a pris note et accepté les démissions de M. Patrik Hertsberg, M. Joachim Spetz et M. Johan Lindzen, tous trois avec adresse professionnelle au 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 16 août 2007;

§7

L'Assemblée a nommé M. Björn Börjesson, Mme Hanne Katrama, M. Dag Tjersnmo et M. Jörgen Oldensand, tous trois avec adresse professionnelle au 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 16 août 2007»

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

SVENSKA HANDELSBANKEN SA

J.-L. Debry / P. Holter

Directeur / Manager

Référence de publication: 2007109900/33/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING RPFi Soparfi B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.145.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING RPFi SOPARFI B S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109905/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

T.C.O. Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.131.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L. P. a limited partnership with registered address: The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 incorporated under the laws of the State of Delaware under number 4738679,

hereby represented by Michaël Meylan, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 13, 2007;

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. TPG CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L. P. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of T.C.O.I FUND LU, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.129, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 594 dated April 12, 2007 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3 Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security in favour of third parties over all or over some of its assets to secure and guarantee its own obligations and undertakings in relation to margin trading [and short selling] activities or otherwise and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. The Company may carry out any commercial, technical, financial or industrial operations and any transactions connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security in favour of third parties over all or over some of its assets to secure and guarantee its own obligations and undertakings in relation to margin trading [and short selling] activities or otherwise and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investment for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. The Company may carry out any commercial, technical, financial or industrial operations and any transactions connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt trois août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG CREDIT OPPORTUNITIES INVESTORS, L. P. une société dont le siège social est à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware sous le numéro 4738679,

ici représentée par Michaël Meylan, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2007;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. TPG CREDIT OPPORTUNITIES INVESTORS, L. P. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société T.C.O.I FUND LU, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.129, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 594 du 12 avril 2007 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange de même que vente à découvert et commerce ou finance de marges ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur de tiers sur toutes ou partie de ses actifs afin de sécuriser et garantir ses propres obligations et engagements en relation avec le commerce de marges [et la vente à découvert] ou autre et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra également garantir et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra conclure, signer, délivrer et exécuter des swaps, future forward, produits dérivés, options, rachat, prêt d'actions et transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à considérer dans leur sens le plus large et ne sont pas limitatives. L'objet social inclut toute transaction ou accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les activités énumérées. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, techniques, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

2. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange de même que vente à découvert et commerce ou finance de marges ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur de tiers sur toutes ou partie de ses actifs afin de sécuriser et garantir ses propres obligations et engagements en relation avec le commerce de marges [et la vente à découvert] ou autre et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La Société pourra également garantir et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra conclure, signer, délivrer et exécuter des swaps, future forward, produits dérivés, options, rachat, prêt d'actions et transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus sont à considérer dans leur sens le plus large et ne sont pas limitatives. L'objet social inclut toute transaction ou accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les activités énumérées. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, techniques, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.800,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24092. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109827/211/190.

(070125722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING RE NPF SOPARFI B S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007109912/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

LUXTECMA Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.120.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société LUXTECMA Service à compter de ce jour.

Cette décision sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration en date du 8 mars 2007.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

C. Wiczoreck.

Référence de publication: 2007109886/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Dünen Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.702.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 août 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Veillez noter que suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

dénomination: COMCOLUX S.à r.l.

siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DÜNEN RESORT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109882/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Azur Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 110.350.

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZUR CLEAN S.A., avec siège social à 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, constituée par acte notarié en date du 1^{er} septembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1430 du 21 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Martin, employée privée, demeurant à F-Fontoy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Dudelange à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.
2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Acceptation de la démission de Mme Cristiana Cipriano de sa qualité d'administrateur et désignation d'un nouvel administrateur en la personne de Mr Nicolas Biasion.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schifflange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Cristiana Cipriano, demeurant à F-57310 Rurange-Les-Thionville (France) de sa qualité d'administrateur, et décide de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

110010

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2011, Monsieur Nicolas Biasion, étudiant, né à Metz (France) le 11 mai 1989, demeurant à F-57190 Florange, 26, avenue de Bretagne (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22816. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109832/220/61.

(070126167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING INDUSTRIAL REAL ESTATE GERMANY II S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109922/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING OFFICE REAL ESTATE LUXEMBOURG S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109923/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.503.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.009.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING REEIF GERMANY S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109919/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.006.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There Appeared:

1. HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.984, duly represented by M. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, a limited liability company existing under the laws of Germany, having its registered office at Hegelstraße 8, D-63628 Bad Soden-Salmünster, registered in the Commercial Register of Hanau under HRB 90145, duly represented by M. Francis Kass, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of KH INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 76.006, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 693 of September 26, 2000 (the «Company»), which has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on December 15, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by one million Euro (EUR 1,000,000.-) from forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 47,500.-) up to one million forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,047,500.-), by the issue of thirty-six thousand (36,000) Class A Shares and four thousand (4,000) Class B Shares, each Class A Shares and Class B Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), together with a share premium of eighty-three thousand three hundred twenty Euro (EUR 83,320.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The thirty-six thousand (36,000) Class A Shares and four thousand (4,000) Class B Shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

Name of the subscribers

Number
and class

of shares

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., prenamed 36,000 Class A Shares
KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, prenamed 4,000 Class B Shares

The thirty-six thousand (36,000) Class A Shares and the share premium amounting to eighty-three thousand three hundred twenty Euro (EUR 83,320.-) have been fully paid up by HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., pre-named, by contribution in cash, and the four thousand (4,000) Class B Shares have been fully paid up by KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, pre-named, by contribution in cash, so that the total amount of one million eighty-three thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,083,320.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of the foregoing resolution, the share capital of the Company is held as follows:

Name of the subscribers	Number and class of shares
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., prenamed	37,710 Class A Shares
KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, prenamed	4,190 Class B Shares

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The issued share capital of the Company is set one million forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,047,500.-) represented by thirty-seven thousand seven hundred ten (37,710) class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class A Shares») and four thousand one hundred ninety (4,190) class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class B Shares»), all of which are fully paid-up.»

The other paragraphs of article 5 and the rest of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am elften April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts, mit Sitz in 2/8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-108.984, vertreten durch Herrn Francis Kass wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht,

2. KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Hegelstraße 8, D-43628 Bad Soden-Salmünster, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hanau unter HRB 90145, vertreten durch Herrn Francis Kass wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht.

Die obengenannten Vollmachten, ne varietur unterzeichnet von den erschienenen Personen und dem amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter (die «Gesellschafter») sind die alleinigen Gesellschafter der KH INVESTMENTS S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts, mit Sitz in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und einem Stammkapital in Höhe von siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 47.500.-), eingeteilt in eintausendneuhundert (1.900) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), gegründet am 22. Mai 2000 gemäß einer Urkunde des Notars Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 693 vom 26. September 2000 (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg), vom 15. Dezember 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar dazu aufgefordert, folgende Beschlüsse aufzunehmen:

110013

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Stammkapital der Gesellschaft um eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) von siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 47.500,-) auf eine Million siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.047.500,-) zu erhöhen, indem die Gesellschaft sechsunddreißigtausend (36.000) Geschäftsanteile der Kategorie A und viertausend (4.000) Geschäftsanteile der Kategorie B zu einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) ausgibt. Dazu ist ein Aufgeld von dreiundachtzigtausenddreihundertzwanzig Euro (EUR 83.320,-) auf das Aufgeldkonto der Gesellschaft zu zahlen.

Sechsunddreißigtausend (36.000) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Kategorie A und viertausend (4.000) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Kategorie B wurden vollständig wie folgt erworben:

Name des Erwerbers	Anzahl und Kategorie der Geschäftsanteile
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., vorgeannt	36.000 Geschäftsanteile der Kategorie A
KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, vorgeannt	4.000 Geschäftsanteile der Kategorie B

Die sechsunddreißigtausend (36.000) Geschäftsanteile der Kategorie A und das Aufgeld in Höhe von dreiundachtzigtausenddreihundertzwanzig Euro (EUR 83.320,-) wurden von HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., vorgeannt, durch Bareinlage voll eingezahlt, zudem wurden die viertausend (4.000) Geschäftsanteile der Kategorie B von KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, vorgeannt, durch Bareinlage voll eingezahlt, so dass der Gesamtbetrag von einer Million dreiundachtzigtausenddreihundertzwanzig Euro (EUR 1.083.320,-) von nun an nach Nachweis gegenüber dem Notar der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Aus dem vorstehenden Beschluss folgt, dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wie folgt gehalten wird:

Name des Gesellschafters	Anzahl und Kategorie der Geschäftsanteile
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., vorgeannt	37.710 Geschäftsanteile der Kategorie A
KIZ GmbH SCHLÜSSELFERTIGES BAUEN BAUTRÄGER, vorgeannt	4.190 Geschäftsanteile der Kategorie B

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorstehenden Beschlusses beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der von nun an wie folgt lauten soll:

«Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.047.500,-) festgesetzt, eingeteilt in siebenunddreißigtausendsiebenhundertzehn (37.710) Geschäftsanteile der Kategorie A (die «A-Geschäftsanteile») mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und viertausendeinhundertneunzig (4.190) Geschäftsanteile der Kategorie B (die «B-Geschäftsanteile») mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt.»

Die anderen Absätze des Artikel 5 sowie der Rest der Satzung bleiben unverändert.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) geschätzt.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg erstellt wurde, am Tag wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der eingangs genannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, der englische Text vorwiegt.

Und nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns, dem Notar, unterzeichnet.

Signé: F. Kass, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 avril 2007. REM/2007/820. — Reçu 10.833,20 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109976/5770/148.

(070125616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Rominvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.597.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROMINVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19th, 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1179 dated August 22nd, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 129.597.

The meeting is presided by Mrs Jeanne Feltgen, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Cynthia Fradcourt, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle Pairon, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed capital by an amount of two million three hundred thousand euro (EUR 2,300,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to two million three hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,331,000.-) by the issue of one million one hundred fifty thousand (1,150,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each having the same rights as the existing shares.

2. Subscription and liberation of one million one hundred fifty thousand (1,150,000) new shares.

3. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of two million three hundred thousand euro (EUR 2,300,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to two million three hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,331,000.-) by the issue of one million one hundred fifty thousand (1,150,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each having the same rights as the existing shares.

Subscription and liberation

Thereupon:

- LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED., prenamed, hereby represented by Mrs Isabelle Pairon, by virtue of a proxy given in Guernsey dated 3rd August 2007, which will be annexed to the present deed, declares to subscribe to one million one hundred fifty thousand (1,150,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-).

The new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder.

The new shares have been fully paid up by cash, as the amount is at disposal of the Company.

The support documents of the subscription and of the money payment have been presented to the notary.

Second resolution

As a result of the foregoing, Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

a) The Company has a subscribed capital of two millions three hundred thirty-one thousand euros (EUR 2,331,000.-), divided into one million one hundred sixty-five thousand and five hundred (1,165,500) shares of a par value of two euros (EUR 2.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-five thousand seven hundred euro (EUR 25,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMINVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1779 du 22 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 129.597.

L'assemblée est présidée par Madame Jeanne Feltgen, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions trois cent trente et un mille euros (EUR 2.331.000,-) par la création et l'émission de un million cent cinquante mille (1.150.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles actions

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions trois cent trente et un mille euros (EUR 2.331.000,-) par la création et l'émission de un million cent cinquante mille (1.150.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

- LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, préqualifiée, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, en vertu d'une procuration délivrée à Guernsey, le 3 août 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à un million cent cinquante mille (1.150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Les actions nouvellement créées sont entièrement souscrites par l'actionnaire unique.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,-) a été mis à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

a) Le capital social émis de la Société s'élève à deux millions trois cent trente et un mille euros (EUR 2.331.000,-), représenté par un million cent soixante-cinq mille et cinq cents (1.165.500) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de vingt-cinq mille sept cents euros (EUR 25.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Feltgen, C. Fradcourt, I. Paireon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24822. — Reçu 23.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109985/5770/126.

(070125597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Spring Multiple 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 85.618.

Le bilan au 15 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109981/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02534. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Vendome Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007109977/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02541. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.
